

Les Coursiers Solidaires



la ville à vélo

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT

En application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussignée Dorothee APPERCEL

Nom prénom de l'employeur : ASSOCIATION LA VILLE A VELO

Fonction : Co-Présidente

certifie que les déplacements de la personne ci-après relève de déplacements pour l'assistance des personnes vulnérables au sens du 4° du 1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 portant les dispositions concernant les déplacements et les transports :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle : Livraison de denrées de première nécessité et de médicaments à des personnes vulnérables en isolement social

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle : métropole de Lyon

Moyen de déplacement : vélo

Durée de validité : jusqu'au terme du confinement

Fait à : Lyon

Le : 5 avril 2020

D. Appercel


la ville à vélo

www.lavilleavelo.org

244 rue Garibaldi, 69003 Lyon

contact@lavilleavelo.org

[@lavilleavelo](https://www.instagram.com/lavilleavelo)

[@lavilleavelolyon](https://www.facebook.com/lavilleavelolyon)